

## La huitième législature (2014-2019) en chiffres

À quoi ressemblait le Parlement européen de 2014 à 2019 ? Découvrez quelques chiffres intéressants avant les prochaines élections européennes le 26 mai.



La huitième législature (2014-2019) en chiffres

Moins de la moitié des députés européens arrivés en juillet 2014 étaient nouveaux au Parlement. En effet, 51,5 % d'entre eux avaient déjà siégé en tant que députés européens.

C'est en Grèce que l'on trouve la plus forte proportion de nouveaux députés européens (90,5 %).

Les femmes représentaient 36,9% des députés européens au début de la législature. Ce chiffre a diminué légèrement au cours du mandat pour atteindre 36,5% en mars 2019. En France, 43,2 % des députés européens étaient des femmes.

L'âge moyen des députés européens à la fin de leur mandat est de 55 ans. En moyenne, les députés européens français ont 59 ans.

Entre juillet 2014 et mars 2019, 108 députés ont quitté le Parlement européen : 43 ont démissionné, 6 sont décédés et 59 ont pris d'autres fonctions.

### **Des sessions plénières plus longues**

Les sessions plénières sont le coeur du travail législatif des députés. Ils y votent de nouvelles lois et débattent des questions d'actualité.

Au cours du mandat 2009-2014, les sessions plénières ont représenté 260 jours soit 2 160 heures de travail. De juillet 2014 à décembre 2018, il y a eu moins de sessions plénières (255 jours) mais celles-ci ont duré plus longtemps (2 187 heures). Il y a eu plus de votes également puisque fin 2018, on en comptabilisait plus de 27 000 contre 23 553 lors du mandat précédent.

### **Combien de temps faut-il pour adopter une loi ?**

Avant de devenir une loi, le texte est proposé par la Commission européenne et doit être approuvé par le Parlement européen et par le Conseil de l'Union européenne.

Les députés négocient en amont avec les gouvernements des États membres (Conseil européen) pour trouver un accord sur le texte final de la législation. Selon la complexité des négociations, il peut y avoir jusqu'à [trois lectures au Parlement et au Conseil européen](#). La plupart des actes législatifs de cette législature ont été adoptés en première lecture, pour une durée moyenne de 18 mois. Si un acte législatif doit faire l'objet d'une deuxième lecture, la durée moyenne de la procédure atteint 39 à 40 mois.

### **Les partis politiques aux niveaux national et européen**

Une fois élus au Parlement, les députés européens forment des groupes parlementaires multinationaux.

Le nombre de groupes parlementaires est resté assez stable ces dernières années - entre 2004 et 2014, il y avait sept groupes au Parlement. Ce nombre est passé à huit au cours du dernier mandat. Cependant, le nombre de partis nationaux représentés n'a cessé d'augmenter. Pendant la législature 2004-2009, 168 partis nationaux étaient représentés au Parlement. Au début de la dernière législature, ce nombre est passé à 191 et, fin mars 2019, 232 partis nationaux étaient représentés.

## **Le Parlement en chiffres (juillet 2014-décembre 2018)**

- 2 134 textes adoptés en session plénière, dont 708 actes législatifs
- 552 auditions publiques organisées par les commissions du Parlement européen
- 6 880 pétitions reçues de la part des citoyens européens
- près de 1,6 million de personnes ont visité les hémicycles du Parlement

## **En savoir plus**

[Élections européennes de mai 2019: ce qu'il faut savoir](#)

[Plus d'informations sur le Parlement européen](#)

[Service de recherche du Parlement européen](#)